



communauté d'agglomération www.beaunecoteetsud.com

## CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 30 MARS 2015

Date d'envoi de la convocation : 24 Mars 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 93

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 78

Nombre de Procurations : 14 Nombre de Votants : 92

Date d'affichage du compte rendu : 3 Avril 2015

Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :

2109 Auril 9015

PRESIDENCE DE: M. Alain SUGUENOT

Présents: Titulaires: Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Gérard ROY, Bernard BATTAULT, Patrick MANIERE, Jean-Luc BECQUET, Nadine BELISSANT-REYDET, Isabelle BIANCHI, Pierre BOLZE, Raphaël BOUILLET, Marie-France BRAVARD, Jean-Francois CHAMPION, Carole CHATEAU, Xavier COSTE. Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Thibaut GLOAGUEN, Fabrice JACQUET, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Virginie LEVIEL, Marie-Laurence MERVAILLE, Philippe ROUX, Jacques THOMAS, Jean-Benoît VUITTENEZ. Jean-Noël MORY, René L'EXCELLENT. Estelle BERNARD-BRUNAUD, Martine BOUGEOT, Philippe DIDAILLER, Patrick FERRANDO, Michel PICARD, Michèle RODIER, Jean POIGEAUD, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Christian GHISLAIN, Sandrine ARRAULT, Franck CHAMBRION, Olivier ATHANASE. Jean-Marc PRENEY. BRESSOULALY, Noël BELIN, Jérôme BILLARD, Vincent LUCOTTE, Joëlle BAZOT-BOUDOT, Serge COLLAVINO, Jean-Paul BOURGOGNE, MALAQUIN, Jean-Pierre REBOURGEON, Jean-Paul ROY, Annie BARAT, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Philippe CESNE, Claude CORON, Jérôme FLACHE, Jean CHEVASSUT, Bernard NONCIAUX, Gérard GREFFE, Gérard PRUDHON, Michel QUINET,

<u>Suppléants</u>: Mme et MM. Michel PERDRIER (Suppléant de CORGENGOUX), Guy DROMARD (Suppléant de MAVILLY-MANDELOT), Serge COULON (Suppléant de SANTENAY) et Frédérique PAPILLON (Suppléante de SANTOSSE).

Serge GRAPPIN. Sylvain JACOB, Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Patricia

## Délégués ayant donné procuration :

RACKLEY, Jean MAREY.

- M. Jean-Claude ANDRE à M. Jean-François CHAMPION,
- Mme Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS à M. Jean-Luc BECQUET,
- Mme Anne CAILLAUD à M. Xavier COSTE,
- M. Frédéric CANCEL à Mme Carole CHATEAU,
- Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL,
- Mme Marie-Laure RAKIC à M. Alain SUGUENOT,
- M. Antoine TRIFFAULT-MOREAU à M. Thibaut GLOAGUEN,
- Mme Carla VIAL à Mme Justine MONNOT,
- M. Gabriel FOURNIER à M. Jean-Pierre REBOURGEON.
- Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Patrick FERRANDO,
- Mme Céline DANCER à Mme Sandrine ARRAULT,
- Mme Chantal MITANCHEY à M. Franck CHAMBRION,
- M. Jacques FROTEY à M. Jean MAREY.
- M. Guillaume D'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS.

Délégués Absents non suppléés et non représentés : M. Marc DENIZOT.

Secrétaire de séance : Mme Justine MONNOT.

- M. CHAMPION, rapporteur, rappelle qu'il convient d'approuver le compte de gestion du Trésorier communautaire dans le cadre de la clôture de l'exercice comptable 2014 du budget principal et des budgets annexes suivants :
  - Transports,
  - Assainissement Collectif en Régie,
  - Assainissement Collectif en Affermage,
  - Assainissement Non Collectif,
  - Eau en Régie,
  - Eau en Affermage,
  - ZAC du Pré Fleury,
  - ZAC des Cerisières,
  - ZAC des Templiers,
  - ZA de Montagny

M. CHAMPION précise que ce compte de gestion constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du Compte Administratif relatif au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Il rappelle que le compte de gestion est librement consultable à la Direction des Finances de la Communauté d'Agglomération.

## Le CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- > approuve le compte de gestion 2014 tel qu'il est présenté,
- > note que ce compte de gestion est consultable auprès des services financiers de la Communauté d'Agglomération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

LE PRESIDENT

BEAUME PRESIDENT et par délégation

CHACHY LES RECTEUR GENERAL DES SERVICES

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération conseil du 30 Mars 2015 : Compte de gestion de l'exercice 2014

Date de transmission de l'acte :

09/04/2015

Date de réception de l'accusé de

09/04/2015

réception :

Numéro de l'acte :

15-154 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

021-200006682-20150330-15-154-DE

Date de décision :

30/03/2015

Acte transmis par:

Christine BOULIGAUD

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires